

Les scandales politiques font-ils les affaires de la démocratie ?

Jean Faniel

Une décennie après les « affaires » qui ont touché principalement Charleroi, de nouveaux scandales ont impliqué des mandataires politiques et mis en cause la gestion d'organismes publics ou parapublics. Publifin, Telenet, Kazakhgate, Samusocial... Que disent les révélations intervenues dans ces dossiers de l'état de notre système démocratique ? Et quelles conséquences engendrent-elles pour celui-ci ?

Même si cela semble paradoxal, on peut soutenir que les affaires qui ont défrayé la chronique récemment ou il y a dix ans attestent du bon fonctionnement de la démocratie belge. Ce sont en effet des mécanismes de contrôle du fonctionnement des institutions qui ont permis de détecter les problèmes : audit réalisé à la demande d'une autorité, enquête menée par un élu faisant usage de ses prérogatives pour contrôler l'intercommunale dans laquelle il représente sa commune, interpellations parlementaires...

Démontrant l'importance de sa liberté en démocratie, la presse a joué un rôle essentiel. Soit pour porter les découvertes de ces élus à la connaissance de tous, soit pour mener elle-même l'enquête. La révélation de l'affaire Publifin par *Médor* et par *Le Vif/L'Express* a stimulé en 2017 une certaine émulation entre les médias pour débusquer d'autres comportements politiques discutables, illégitimes voire illégaux.

Dans ces recherches, les outils mis en place par le législateur ou sur une base privée pour favoriser la transparence des activités des élus se sont avérés utiles. Tel est particulièrement le cas de l'obligation faite à certains mandataires ou membres de cabinets politiques de déposer annuellement une déclaration de mandats et de la mise en accès aisé de ces données par le site Cumuleo.

De même, les commissions d'enquête parlementaire instituées suite à certaines révélations ont permis à des députés de renforcer leur contrôle sur le pouvoir exécutif, de mieux comprendre certains mécanismes à l'œuvre, de mettre au jour des comportements inadéquats ou répréhensibles, et de formuler des recommandations visant à résoudre les problèmes détectés.

Bonne gouvernance

À quelque chose... malheur est bon, dit le proverbe. Les affaires ont ainsi mis la question de la « bonne gouvernance » et de l'éthique politique à l'avant-plan. Tel était le but proclamé de la décision du CDH de ne plus gouverner avec le PS là où un changement de coalition était possible. Écolo et Défi ont saisi la balle au bond et ont tenté de mettre

ces sujets au cœur des négociations de l'été visant à former de nouvelles coalitions. La nouvelle majorité wallonne (MR/CDH) s'est fixé des objectifs dans ce domaine et le PS a réformé certains aspects de ses statuts.

Tel est aussi le sens des nombreuses propositions de loi, de décret ou d'ordonnance qui visent à limiter les cumuls de mandats, à plafonner certains revenus tirés de l'exercice de mandats publics ou dérivés, à accroître la transparence dans la gestion des structures publiques ou assimilées...

Un autre paradoxe est également ressorti des récentes affaires. Celles-ci ayant significativement touché la Wallonie il y a une décennie, cette Région s'est dotée des règles les plus strictes du pays dans bien des domaines relatifs à la « bonne gouvernance ». L'opinion publique et les médias y sont peut-être aussi devenus plus attentifs à ces questions, voire plus suspicieux à l'égard des mandataires publics. Les dérives qui ont été décelées en dépit de ces normes sont jugées d'autant plus sévèrement, et conduisent à l'adoption de nouvelles règles qui renforcent encore le statut de leader de la Wallonie dans ce domaine. Mais comme les scandales découverts ces derniers mois révèlent surtout des comportements inappropriés dans le chef de mandataires, bien hardi celui qui oserait prédire que le durcissement actuel des règles permettra d'éviter tout scandale à l'avenir.

Plus largement, ces événements contribuent à un certain renouvellement du paysage et du personnel politique. Certains hommes forts (peu de femmes, en fait...) ont été poussés à la démission. Des figures importantes ont choisi de se retirer de la vie politique, sans que leur soient reprochés des faits particuliers mais plutôt avec un sentiment de dépit, voire d'écœurement (là, par contre, on trouve essentiellement des femmes). D'autres ont remis certains de leurs mandats, volontairement ou en raison des règles nouvellement édictées. Ces mouvements engendrent *ipso facto* un renouvellement des individus, voire des comportements puisque les nouveaux mandataires cumulent moins de fonctions et savent dans quel climat ils accèdent à ces responsabilités.

La formation de nouveaux mouvements ou partis politiques a été annoncée. La plupart de ceux-ci mettent le renouvellement démocratique et la « moralisation » de la vie publique au centre de leurs priorités, voire en font le thème unique de leur action.

Le revers de la médaille

Tout irait-il donc pour le mieux malgré, voire à cause des affaires ? Les effets relevés jusqu'ici sont indéniables, et souvent jugés positifs. Il n'empêche que, ces derniers temps, la confiance globale dans le monde politique en a pris pour son grade. Le recul des trois familles politiques traditionnelles (socialiste, libérale, sociale-chrétienne) dans les sondages s'est manifestement accéléré au cours de cette législature.

Tandis que les inégalités se creusent, au moins dans une certaine mesure¹, et que le taux de pauvreté ne diminue pas, l'utilisation par certains mandataires de moyens publics à leurs fins privées renvoie une image désastreuse du monde politique dans sa globalité – *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'argent public destiné à l'aide aux plus démunis, comme dans le cas du Samusocial.

¹ C. VALENDUC, « Distribution et redistribution des revenus : évolution des inégalités en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, n° 2346-2347, 2017.

Tous les partis et, en leur sein, tous les mandataires ne réagissent pas identiquement aux pressions et appels en faveur de réformes. La revendication de décumul, plus poussé ou intégral, est reçue avec réticence, voire combattue par certains acteurs, que ce soit au nom de principes (cohérence, efficacité...) ou pour des enjeux pécuniaires ou de contrôle du pouvoir.

Enfin, les partis adoptent des positionnements et des déclarations visant parfois tout autant à mettre un concurrent en difficulté qu'à poursuivre la cause de la moralisation intrinsèque de la vie publique. *Business as usual...*

Des questions de fond(s)

Ces réactions mettent en évidence des enjeux cruciaux pour le fonctionnement d'un système démocratique.

Quel travail, quantitativement et qualitativement, et quelle assiduité est-il permis d'attendre de la part des mandataires publics ?

À quel niveau est-il légitime de les rémunérer pour les soustraire à d'éventuelles tentatives de corruption sans les déconnecter du niveau de vie moyen des électeurs ? Jusqu'où les revenus et le patrimoine des élus doivent-ils être rendus publics (dans un pays où révéler son salaire est peu courant, voire mal vu) ?

Le rapport au pouvoir et la manière de l'exercer sont aussi interrogés par les scandales politiques. Quel équilibre cherche-t-on entre collégialité et *leadership* individuel ? Qu'est-ce qui relève des prérogatives des représentants de la Nation, et où devrait intervenir l'implication plus directe des citoyens ?

Des frontières sont questionnées. Qu'est-ce qui est public et qu'est-ce qui relève de la sphère privée ? Les événements récents ont mis en évidence que certains mandats étaient exercés à titre public alors que des mandats semblables l'étaient à titre privé et n'étaient par conséquent pas soumis aux mêmes règles de contrôle. Nethys ou le Samusocial étaient des sociétés privées au moment où les révélations à leur propos ont démarré, alors que l'actionnariat de la première était presque uniquement public et que le second était très largement subsidié.

Entre commissions d'enquête parlementaire et système judiciaire, comment peuvent se répartir les tâches et les prérogatives pour ne pas empêcher le travail des autres protagonistes ?

Le déroulement des enquêtes elles-mêmes interroge la société. Quels moyens les mandataires politiques sont-ils prêts à accorder à la justice afin que celle-ci puisse mener les instructions à leur terme dans des délais raisonnables ? Certains prévenus des affaires de Charleroi ont vu leur peine influencée par le dépassement de ce délai, tandis que d'autres ont été blanchis bien trop tard pour que leur réputation puisse en sortir réellement indemne.

L'éthique politique est une notion à géométrie variable. Les attentes puis les règles en la matière se durcissent au fil des scandales. Mais l'étude des comportements et la notion d'éthique ne doivent pas masquer le cœur des enjeux, constitué par l'exercice du pouvoir, qu'il soit politique ou économique, et par le contrôle sur celui-ci.

Enjeux économiques et rôle du politique, contrôle, répartition des rôles entre justice et autres acteurs, éthique et modèle de société... Autant de sujets revenus sous les projecteurs avec le scandale sanitaire Veviba révélé récemment à l'abattoir de Bastogne.

Cet article a été publié dans : *Imagine demain le monde*, n° 127, mai-juin 2018, pages 30-31.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Jean FANIEL, « Les scandales politiques font-ils les affaires de la démocratie ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} mai 2018, www.crisp.be.